

Rance envasée : les élus saisissent la justice

Les élus des bords de Rance veulent « obtenir un véritable plan de gestion des sédiments, financé et mis en œuvre par l'État et EDF ».



L'estuaire de la Rance s'envase depuis plusieurs années. Ici, entre La Vicomté et Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor).

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Un peu plus d'un an après avoir tapé du poing sur la table face à l'envasement de l'estuaire, les maires des bords de Rance se lancent dans une démarche juridique. Ils ont pris cette décision vendredi, lors d'une assemblée générale de leur association (1).

« En mars 2024, le comité de pilotage actait la fin du plan de gestion expérimental des sédiments et l'abandon du plan pérenne », retrace David Boixière, maire de Pleudihen-sur-Rance et président de l'association. À la place, une gestion transitoire a été décidée avec une enveloppe de 6,5 millions d'euros, qui s'est réduite depuis le retrait de la Région en mars 2025 (qui a versé 200 000 € au lieu d'un million).

« La sédimentation prend une tournure gravissime »

Insuffisant selon ces élus. « La sédimentation prend une tournure gravissime, on atteint des niveaux jamais vus », appuie David Boixière, qui prend pour exemple le chenal de Mordreuc : « Il a été creusé il y a deux ans mais se réduit déjà dangereusement. » Face à cette situation, les maires des bords de Rance ont choisi, unanimement, « la voie juridique, puisque toutes les autres ont échoué », reprend le président. Notamment la demande de tarifica-

tion verte, qui permettrait avec un prix de l'électricité plus élevé de financer le désenvasement. « Aujourd'hui, c'est au point mort, on a un ministre qui approuve cette tarification mais on est bloqués par la technostruc-

ture. » L'objectif des élus ? « Obtenir enfin un véritable plan de gestion des sédiments, financé et mis en œuvre par l'État et EDF, afin de préserver l'avenir d'un estuaire unique et de sa production d'énergie renouvelable », écrivent-ils dans un communiqué.

Pour « gagner du temps » sur la procédure, les maires se joignent à l'action judiciaire déjà menée par l'association Rance Environnement. Cette dernière avait lancé une procédure de référé expertise auprès du tribunal administratif de Rennes, à l'été 2024. « Ce renfort de poids nous conforte dans l'idée que la voie judiciaire est bien aujourd'hui, face à l'immobilisme de l'État et d'EDF, la seule méthode susceptible de faire bouger les lignes », commente l'association sur les réseaux sociaux.

Capucine GILBERT.

(1) L'association représente les maires de seize communes dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine ainsi que des parlementaires.